

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DSA/BP//MO&NJ

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 28 AVRIL 2014
à 19 heures**

PRESENTS : Monsieur Michel LAUGIER, Maire.

Mme BLANC ; M. OURGAUD ; Mme AUBRIET ; M. JUNES ; Mme THAREAU ;
M. BOUSSARD ; Mme BASTONI ; M. PLUYAUD ; Mme PARENT (jusqu'à la
délibération 2014-32) ; M. CACHIN ; Mme ABHAY ; M. CRETIN ; Mme TOUSSAINT ;
M. HAREL ; Mme GARNIER ; M. LE DORZE ; M. PLASSARD ; Mme DURAND-
MASCART ; M. DIANKA ; Mme LOGANADANE ; M. BRUNEEL ; Mme DIZES ; M. BAUD
(à partir de la délibération 2014-32) ; Mme PETRUZZELLI ; M. TORBAY ; Mme BALK ;
M. FERCHICHI-MARTINEZ ; Mme COCHEREAU ; M. ROUESNE ; Mme MAVEYRAUD ;
M. DHERSIN ; M. GASQ ; Mme TANGUY ; Mme VIARD ; M. MANCEAU ;

POUVOIRS : Mme ALLAIN à M. OURGAUD
M. BOIX à M. GASQ
M. BAUD à M. ROUESNE (jusqu'à la délibération 2014-31)
Mme PARENT à Mme GARNIER (à partir de la délibération 2014-33)

ABSENTS : Mme ALLAIN
M. BOIX
M. GRISON
M. BAUD (jusqu'à la délibération 2014-31)
Mme PARENT (à partir de la délibération 2014-33)

Le président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Stéphane FERCHICHI-MARTINEZ est désigné pour remplir cette fonction.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16
DECEMBRE 2013**

► à l'unanimité

.....

.....

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'INSTALLATION DU 30 MARS 2014**

► *à l'unanimité*

1. BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET VILLE

Délibération n° 2014/030

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 33 pour et 5 contre : M. Gasq ; Mme Tanguy ; M. Boix ; Mme Viard et M. Manceau décide :

Article unique :

D'adopter le budget primitif 2014 – budget ville pour l'exercice 2014, par chapitre, qui s'équilibre ainsi :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	55 623 602,00	55 623 602,00
INVESTISSEMENT	11 247 038,52	11 247 038,52

2. FISCALITE LOCALE 2014

Délibération n° 2014/031

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article unique :

L'application des taux suivants pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation : 11,87 %
- Foncier bâti : 19,99 %
- Foncier non bâti : 92,22 %

Soit un maintien des taux des trois taxes locales perçues par la ville par rapport à l'exercice 2013.

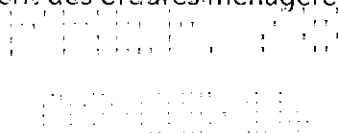
3. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2014

Délibération n° 2014/032

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

De fixer le taux 2014 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 4,37 %.



Article 2 :

Dit que les dépenses et les recettes afférentes au service d'enlèvement des ordures ménagères sont inscrites au Budget Primitif 2014.

4. BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES ET DU CINEMA

Délibération n° 2014/033

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 33 pour et 5 contre : M. Gasq ; Mme Tanguy ; M. Boix ; Mme Viard et M. Manceau décide :

Article unique :

D'adopter le budget annexe des spectacles et du cinéma pour l'exercice 2014, par chapitre, qui s'équilibre ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	758 100 €	758 100 €
Investissement	250 782 €	250 782 €

5. TARIFS 2014/2015 DES SPECTACLES VIVANTS

Délibération n° 2014/034

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 33 pour et 5 contre : M. Gasq ; Mme Tanguy ; M. Boix ; Mme Viard et M. Manceau décide :

Article 1 :

De fixer les tarifs pour la saison culturelle 2014/2015 à :

➤ Spectacles vivants à la Ferme du Manet et à Jacques Brel

Catégorie de spectacles vivants en fonction du coût du spectacle	Tarif plein	Tarif réduit
Tarif A	16,70 €	14,20 €
Tarif B	19,40 €	16,70 €
Tarif C	23,80 €	20,30 €
Tarif D	29,00 €	24,70 €
Tarif E	34,20 €	29,00 €
Tarif F	44,50 €	37,80 €
Tarif G	54,90 €	46,60 €

➤ Spécificité du tarif pour les spectacles « Spécial jeunes »

	Tarif unique
Spectacle Spécial Jeune	14,20 €

8. AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT – TRAVAUX ALSH MANET

Délibération n° 2014/037

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

De voter la modification de la répartition des crédits de paiements comme suit :

Libellé de l'opération	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015
Travaux ALSH Manet	515 000 €	56 540 €	24 573 €	282 667 €	151 220 €

Article 2 :

Dit que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

9. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUE AU TRESORIER PRINCIPAL – EXERCICE 2013

Délibération n° 2014/038

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'attribuer une indemnité de conseil au taux plein pour une prestation d'assistance et de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable d'un montant de 6 065,43 € bruts à Madame Sylvie BIERJON, pour l'exercice 2013.

Article 2 :

Que les crédits sont prévus au budget 2014.

10. SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES 2014

Délibération n° 2014/039

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 33 pour et 5 contre : M. Gasq ; Mme Tanguy ; M. Boix ; Mme Viard et M. Manceau pour l'article 1 décide,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour l'article 2 décide,

Article 1 :

D'approuver le montant des subventions figurant en annexe.

Article 2 :

D'approuver les termes des conventions passées avec les associations recevant une subvention municipale supérieure à 23 000 €, en 2014, et autorise le Maire à les signer.

11. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Délibération n° 2014/040

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE UNIQUE : de proposer la liste ci-dessous des commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal au directeur des services fiscaux :

Aubriet Armelle (titulaire)
5, rue Faulkner (Montigny)

Bonvarlet Xavier (titulaire)
11 rue du jeu de Paume (Montigny)

Demoulin Jean-Marie (titulaire)
4 square Charlemagne (Montigny)

Jamy Alain (titulaire)
51 rue Henri Matisse (Elancourt)

Hakakian Soheila (titulaire)
76 rue de la Vanoise (Montigny)

Junes Alain (titulaire)
5, boulevard Vauban (Montigny)

Plassard Xavier (titulaire)
4, rue Marcel Pagnol (Montigny)

Pluyaud Françoise (titulaire)
16, rue Alfred Nobel (Montigny)

Alain Fey
28 rue de la Tarentaise (Montigny)

Patrick Michelin
13 rue Jean Racine (Montigny)

Bruno Ropital
3 rue Montaigne (Montigny)

Cyril Lucas
7 rue de Bréhat (Montigny)

Gérard Marie
4 mail des Catalpas (Montigny)

Gérard Scoté
28 rue Maria Callas (Montigny)

Jany Borek
41 rue Georges Buffon (Montigny)

Achkar Samar (suppléant)
21 rue Jules Massenet (Montigny)

André Bernard (suppléant)
66 rue John Lennon (Montigny)

Bron Jean-Marie (suppléant)
12 rue Victor Hugo (Montigny)

Cayla Jean (suppléant)
9 rue du Danube (Montigny)

Esnouf Nathalie (suppléant)
5 square des Forsythias (Montigny)

Morvan Marie-Claire (suppléant)
2 mail des Catalpas (Montigny)

Mouton Didier (suppléant)
6 square de l'Escaut (Montigny)

Noble Jean-Michel (suppléant)
5 place des Nymphes (Montigny)

Michel Jard
16 rue de Cerdagne (Montigny)

Julien Le Coquil
44 avenue du Lycée (Montigny)

Nicole Lefort
11 rue Honoré de Balzac (Montigny)

Karima Lakhlalki-N'Fissi
9 allée des Romarins (Montigny)

Philippe Auzière
17 square des noisetiers (Montigny)

Marie-Pascal Caron
21 avenue du Centre (Montigny)

Roger Boutboul
10 rue du Canal (Montigny)

Montigny-lez-Tournaï
Rue de la République
07000 Montigny-lez-Tournaï
France

03 27 81 10 00
03 27 81 10 01

Thierry Poezevara
8 allée des Romarins (Montigny)

Yohann Dessaix
3 rue Guillaume Apollinaire (Montigny)

12. PROTOCOLE D'ETUDES FERROVIAIRES ET URBAINES SECTEURS TRAPPES EST

Délibération n° 2014/041

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'approuver le protocole d'études ferroviaires et urbaines sur le secteur Est de Trappes et le secteur Ouest de Montigny-le-Bretonneux, joint, entre le Réseau Ferré de France (RFF), la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF), l'Établissement Public de Paris Saclay (EPPS), la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, la Commune de Trappes et la Commune de Montigny-le-Bretonneux.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ce protocole d'accord et tous les actes y afférents.

13. PORTE A CONNAISSANCE SUR L'INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, SOCIETE ERAMET RESEARCH

Délibération n° 2014/042

Le Conseil Municipal, après présentation prend acte,

ARTICLE UNIQUE : Prend connaissance de l'arrêté préfectoral n° 2014062--0006 du 3 mars 2014 autorisant l'exploitation de ladite installation.

14. ACQUISITION DE DEUX PARCELLES AUX COTTAGES CLOS DE MONTIGNY

Délibération n° 2014/043

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'acquérir les parcelles AO 510 et 511, terrain d'assiette et bâti édifié sur lesdites parcelles.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à cette acquisition.

Article 3 : De classer ces parcelles dans le domaine public communal une fois l'acquisition signée.

.....

.....

15. MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Délibération n° 2014/044

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'actualiser du tableau de classement des voies communales (annexé à la présente délibération).

Article 2 : D'approuver le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :

- Ancien linéaire : 72 713. m.
- Voie(s) ajoutée(s) : (Nom, Numéro, Longueur de la voie)
 - Square des Forsythias : 80 m
 - Square des Marguerites : 141 m
 - Square de la Mare aux Renards : 200 m
 - Sente des pinsons : 288 m
- Nouveau linéaire : 73 422 m.

Article 3 : D'approuver le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 73 422 m de voies publiques.

Article 4 : D'autoriser le maire à le signer.

16. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES AU TITRE DES ANNEES 2015-2018

Délibération n° 2014/045

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures des marchés publics pour la période 2015-2018,

Article 2 : d'approuver les termes de la convention d'adhésion au groupement de commandes, jointe en annexe à la présente, désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : d'imputer toutes les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement de commandes et de ces procédures sur les budgets des exercices correspondants.

17. ADHESION AU GROUPEMENT DES COMMANDES POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE AU TITRE DES ANNEES 2015-2018

Délibération n° 2014/046

LE MAIRE

LE VICE-MAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'adhérer au groupement de commandes pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité pour la période 2015-2018,

Article 2 : d'approuver les termes de la convention d'adhésion au groupement de commandes, jointe en annexe à la présente, désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : d'imputer toutes les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement de commandes et de ces procédures sur les budgets des exercices correspondants.

18. CONVENTION CRECHE AP/HP VILLE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX

Délibération n° 2014/047

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver les termes de la Convention – Crèche N°220313.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

19. SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT COMMUNAL ET SECTEUR DE MUSIQUE AMPLIFIEE

Délibération n° 2014/048

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour le Conservatoire de Musique et le Secteur de Musique Amplifiée dans le cadre du programme d'aide au développement des écoles de musique, de danse et d'art dramatique et des Musiques actuelles.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente aux versements des subventions

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014.

.....

.....

20. SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE DU MANET

Délibération n° 2014/049

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Le versement de la somme de 2 000 € correspondant au complément de l'acompte de 2 000 €, au titre de la subvention de 4 000 € versée à l'École de Musique du Manet pour la saison 2013/2014 se répartissant comme suit :

- 3500 euros pour le fonctionnement de l'École de Musique du Manet ;
- 500 euros pour l'organisation du 9ème concours de guitare ;

Article 2 :

Ce montant est inscrit au BP 2014.

21. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.H.R.S. L'EQUINOXE

Délibération n° 2014/050

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés et 5 abstentions, M. GASQ, Mme TANGUY, M. BOIX, Mme VIARD, M.MANCEAU, désigne :

Mme GARNIER, titulaire et M. HAREL, suppléant.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H10

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du lundi 28 avril 2014, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le vendredi 02 mai 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Président de la Communauté
d'agglomération de Saint Quentin en
Yvelines



Michel LAUGIER

PREF. 78

02.05.14